

## Le Club Degré+ vous facilite le quotidien !



Depuis le 1er avril, en tant que partenaire STABE Bosch elm.leblanc, vous avez maintenant accès au Club de fidélité Degré+ qui vous permet de profiter de nombreux avantages.

**Vous devez désormais déclarer vos mises en service en ligne**, directement dans votre espace personnel Club Degré+ afin de percevoir vos indemnités. Cette nouvelle fonctionnalité s'intègre dans une démarche zéro papier et facilitera votre quotidien. Ainsi, vous n'aurez plus besoin d'envoyer de courrier.

Vous avez aussi la possibilité de déclarer vos installations de produits Bosch et/ou elm.leblanc afin de bénéficier de points à utiliser dans la boutique en ligne.

Le Club Degré+ vous accompagne ainsi pour booster votre activité en vous offrant l'accès à une multitude d'avantages (produits divers et variés, outils professionnels, services dédiés, etc...).

### Facilitez votre quotidien avec le Club Degré+ : indemnisation des Mises en Service



- Facturation simplifiée : vous disposez du récapitulatif de toutes vos déclarations de mises en service en ligne.
- Objectif zéro papier : désormais vous n'avez plus besoin d'envoyer de justificatif.

### Je déclare mes mises en service



**Déclarez vos mises en service en ligne** sur [www.elmLeCube.fr](http://www.elmLeCube.fr) rubrique "Club Degré+"



**Rattachez votre facture** à votre déclaration de mise en service



**Touchez vos indemnités** dès que notre service a traité votre déclaration en ligne

### Je déclare mes installations



**Déclarez vos installations en ligne** sur [www.elmLeCube.fr](http://www.elmLeCube.fr) rubrique "Club Degré+"



Complétez tous les champs et **renseignez le numéro de série de l'appareil installé**



**Validez votre déclaration** et vos points seront crédités sur votre compte

[En savoir plus](#)

[Cliquez ici pour déclarer vos mises en service en ligne.](#)